

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
2 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 21 novembre 2005, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne, publiée le 28 octobre 2005 au nom de l'Union, concernant l'ordonnance sur les médias promulguée par le Népal (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Royaume-Uni  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Emyr **Jones Parry**



**Annexe à la lettre datée du 21 novembre 2005, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, espagnol et français]

**Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne  
concernant l'ordonnance sur les médias promulguée  
par le Népal (publiée le 28 octobre 2005)**

L'Union européenne est profondément préoccupée par les mesures prises par le Gouvernement népalais en vue d'imposer et d'appliquer des restrictions au fonctionnement des médias dans ce pays. Les amendements figurant dans la nouvelle ordonnance sur les médias enfreignent le droit à la liberté d'expression.

L'Union européenne condamne la saisie d'équipements radio par les forces de sécurité, sous la menace des armes, dans les locaux de la station Kantipur FM à Katmandou.

Comme la Troïka de l'Union européenne l'a déclaré publiquement au cours de la visite qu'elle a effectuée du 4 au 6 octobre, la population népalaise souhaite vivre dans une véritable démocratie, où le pouvoir émane du peuple. La liberté d'expression, et notamment l'accès aux informations en modulation de fréquence, constitue un préalable fondamental à une vraie démocratie.

Le peuple népalais a le droit de vivre dans une société où les droits de l'homme sont respectés et qui est régie par l'état de droit. L'Union européenne appelle le Gouvernement du Népal à veiller au respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution du Royaume du Népal et à permettre à son peuple d'exercer son droit à la liberté d'expression.

La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion, la Croatie\*, pays candidat, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, se rallient à la présente déclaration.

---

\* La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association.